



MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"
Bureau de Poste : 465 ou
42 Place Jacques-Cartier, Montréal

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"
Hôtel de Ville, — Montréal

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"
Post Office Box : 465 or 42
Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"
City Hall, — Montreal.
TELEPHONE MAIN 4240

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation of the City of Montreal
CANADA

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$4 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE (1) "re" CONSTRUCTION D'UNE VOIE DOUBLE PAR LA COMPAGNIE DU PACIFIQUE CANADIEN, (2) "re" TRANSPORT DU FRET, QUARTIER LONGUE-POINTE.

SPECIAL COMMITTEE (1) "re" CONSTRUCTION OF A DOUBLE TRACK BY THE C. P. R. Co.; (2) "re" CARRYING OF FREIGHT, LONGUE-POINTE WARD.

Compte rendu de l'assemblée du 27 juin

Report of meeting held on the 27th June.

Sont présents: MM. les échevins Marcil, président, L. A. Lapointe, Lussier, Lavallée et Larivière.

Present: Ald. Marcil, chairman, L. A. Lapointe, Lussier, Lavallée and Larivière.

Sont aussi présents: M. Guy Tombs, représentant la "Canadian Northern Quebec Ry Co.", et un certain nombre de commerçants du quartier Longue-Pointe.

There were also present: Mr. Guy Tombs, representing the Canadian Northern Quebec Ry Co., and a certain number of traders of Longue-Pointe ward.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Soumise et lue une lettre en date du 27 juin courant de M. Michael Behan, inspecteur des rues de la Ville, adressée à M. John R. Barlow, inspecteur de la Cité, l'informant que la Compagnie du Terminal ne fait pas circuler de tramways sur les rues Parthenais et Marie-Anne, mais que les tramways ne se rendent qu'à l'angle de ces rues et qu'ils vont dans la direction ouest jusqu'au square Victoria, au lieu de tourner à la rue Craig.

1.—Submitted and read a letter dated the 27th June inst. from Mr. Michel Behan, City street inspector, addressed to Mr. John R. Barlow, City Surveyor, stating that the Terminal Ry Co., do not operate their line through, but only as far as corner of Parthenais and Mary-Ann streets, they also go as far west as Victoria square instead of turning at Craig street.

Déposée sur la table.

Laid on the table.

2.—Etant prise en considération la question des taux chargés par la compagnie "Canadian Northern" pour le transport du fret, les commerçants du quartier Longue-Pointe, présents à l'assemblée, s'adressent à la Commission et se plaignent des taux excessifs chargés pour le transport du fret.

2.—The question of rates charged by the Canadian Northern for the carrying of freight being considered, the traders of Longue-Pointe ward, who were present at the meeting, complained of the fact that excessive rates were charged for freight.

M. Guy Tombs reconnaît le bien-fondé des plaintes de ces commerçants et explique à la Commission que la raison de la surcharge dont on se plaint est la nécessité où se trouve la "Canadian Northern Ry Co." de payer à diverses compagnies, les frais d'une certaine partie du transport dont elle ne peut se charger faute de voies d'évitement.

Mr. Guy Tombs admitted that these complaints were well founded, and explained to the Committee that the overcharging complained of, is due to the fact that the Canadian Northern has to deal with several companies for the transportation which it cannot effect owing to the lack of sidings.

Après discussion, M. Tombs déclare que la compagnie qu'il représente fera tout en son pouvoir pour se procurer le terrain nécessaire à la construction de ces voies d'évitement. Il promet en attendant de chercher à obtenir des autres compagnies intéressées leur coopération à la réduction des charges en question.

After discussion, Mr. Tombs declared that the Company he represents will do its utmost to purchase the land required for said sidings. In the mean time, he will endeavor to obtain from the other companies interested their cooperation for the reduction of said charges.

Sur la proposition de M. l'échevin Lussier, il est alors Résolu: De remettre l'étude de cette question au 11 juillet prochain et de prier M. Guy Tombs de comparaître alors devant la Commission pour l'informer du résultat auquel il en sera arrivé.

On motion of Ald. Lussier, it was then Resolved: To defer consideration of said question until the 11th July next, and to request Mr. Guy Tombs to then appear before the Committee to inform the latter of the results he shall have arrived at.

3.—Etant pris en considération le rapport du Bureau des

3.—The report of the Board of Commissioners "re" ap-